

Département du Rhône  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement de LYON  
\*\*\*\*\*  
Commune de RONTALON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
42/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 11

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN  
LE VINGT CINQ OCTOBRE**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône)** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 21 octobre 2021

**Présents :** Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Mélanie LOOS, Géraldine BERNARD,

**Absents excusés :** Jean-Yves BOUCHUT donne pouvoir à Christian FROMONT, Hervé STANIS donne pouvoir à Michel JOYAUX

**Absents :** Christelle DIAZ, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON

**Secrétaire :** Christèle CROZIER

\*\*\*\*\*

**Objet :**  
**Modification n°2 du Plan Local  
d'Urbanisme**

Monsieur le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme comprend une zone 2AUe. Cette zone a vocation à accueillir une zone d'activités. La demande sur cette zone étant présente, il convient d'engager une procédure de modification du PLU pour en permettre l'ouverture.

Cette procédure est estimée à 6 à 9 mois. Les parcelles sont actuellement en cours d'acquisition.

Au prochain conseil municipal sera proposée une délibération motivée reprenant les différentes contraintes.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le principe d'engager une procédure de modification du PLU.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

**APPROUVE** le principe d'engager une procédure de modification du PLU

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Christian FROMONT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Vu sa transmission en Préfecture le 15/12/20

Et son affichage le 15/12/20